

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 25 mai à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA-GERARD, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Bernadette BAUMGARTNER, Myriam PISANO, Gisèle LAMARE **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Anne Catherine BOBILLIER, Anissa BRIKH, Catherine CLAYEUX, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Thierry MARCJAN, Imann EL MOUSSAFER, Gilles PERRIN, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Fabrice PETITJEAN, Virginie REY, Frédéric ROUSSE.

Avaient donné pouvoir : Anissa BRIKH à Catherine CREPIN, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Vincent FREARD à Gisèle LAMARE, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Gilles PERRIN à Claude MONNIER, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY et Frédéric ROUSSE à Anaïs MONNIER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 10 mai 2023	Le 10 mai 2023	En exercice	50
		Présents	35
		Votants	39

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean LOCATELLI est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Le Président sollicite l'assemblée afin de savoir si le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'adjonction de ce point à l'ordre du jour. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

2023-03-15 – Maison du Terroir – Création d'un budget annexe et assujettissement à la TVA
Rapporteur : Daniel FRERY

*Vu la délibération 2016-08-11 relative au projet de construction d'une maison du terroir,
Vu la délibération 2020-05-27 relative à l'achat de terrain pour la réalisation d'une maison du terroir,
Vu la délibération 2022-04-08 relative à l'attribution de marché de travaux pour la construction d'une maison du terroir,*

La Communauté de communes a engagé en 2022 des travaux de construction d'une maison du terroir sur la commune de Vellescot. Ces travaux ont été réceptionnés début avril et l'ouverture est prévue en septembre 2023.

Cette Maison du Terroir sera un lieu de vente structuré qui proposera des produits locaux variés de plusieurs exploitants tels que maraicher, négociant en viande, pisciculteur, producteur d'œufs et farines, céréalier, apiculteur, fabricant de fromage, fabricant de bières, fabriquant de confiture... garantissant ainsi une diversité de l'offre.

Cette offre sera construite en partenariat avec les acteurs locaux, notamment la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort, les agriculteurs, les producteurs locaux ainsi que les associations locales de commerçants et artisans.

Un point de vente boulangerie est intégré au projet ainsi qu'un relais colis.

Une partie de l'espace sera par ailleurs réservée à un espace de convivialité de type « café, bar » où seront proposées boissons et petite restauration, en lien avec la terrasse extérieure.

Le bâtiment sera également complété d'un parking et d'un aménagement paysager adapté. Il sera « prêt à l'emploi » pour l'exploitant avec tous les aménagements intérieurs nécessaires à l'activité (bar, armoires réfrigérées, armoires, étagères, présentoirs, caisse enregistreuse, mobilier...).

L'ensemble des services proposés par la Maison du Terroir sera confié à une structure ad hoc, en cours de création. Elle assurera la gestion du lieu via un chantier d'insertion, sur le même modèle que le café et la boutique existants à la gare de Delle (gérés par Chacasol).

Au vu du projet et des activités d'ordre commercial qui y seront développées, en raison de l'assujettissement de ces activités à la TVA, les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable demandent la constitution d'un budget annexe pour l'opération.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De créer un budget annexe au budget communautaire nommé « Maison du terroir » à partir du 1^{er} juillet 2023,**
- **De préciser que ce budget annexe suivra la nomenclature M14,**
- **De solliciter l'habilitation pour l'assujettissement à la TVA pour ce budget annexe auprès des services Fiscaux,**
- **D'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision**

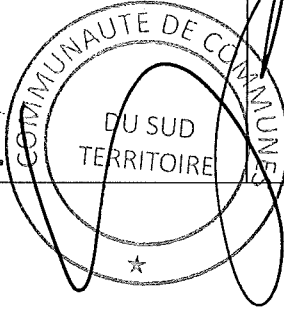
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

MARDI 30 MAI 2023

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT



Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

